

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19896 - 77ÈME ANNÉE

## Les pouvoirs publics résisteront-ils à cette nouvelle offensive du capitalisme ?

### Vaccins COVID-19 efficaces quelques mois : jackpot pour l'industrie pharmaceutique

**Pfizer-BioNtech estime qu'une troisième injection de son vaccin est nécessaire pour faire face aux variants de la COVID-19. Sachant que la nature d'un virus est de s'adapter en générant de nouvelles mutations, il y a fort à parier que cette demande n'est qu'un début. L'objectif de l'industrie pharmaceutique est en effet de créer un besoin permanent auprès d'une population solvable qui sera assouvi par un produit vendu très cher à l'efficacité limitée à quelques mois. Ceci explique pourquoi l'accent n'est pas mis sur les stratégies efficaces qui ont empêché la catastrophe sanitaire en Afrique, en Chine et au Vietnam, ainsi que sur les médicaments et vaccins produits en Chine ou à Cuba. Cela rappelle que le capitalisme a tout intérêt à ce que la crise sanitaire dure le plus longtemps possible, afin d'accumuler des dizaines de milliards d'euros de bénéfices auprès d'un marché captif de plusieurs centaines de millions de personnes vivant dans les pays les plus riches du monde.**

L'alliance de Pfizer et BioNtech a débouché l'an dernier sur la production d'un médicament expérimental contre le coronavirus destiné spécifiquement aux pays riches : un vaccin utilisant l'ARN messenger et devant se conserver à une température de -80 degrés. C'est ce médicament qui a été principalement injecté à la plupart

des Réunionnais qui ont été vaccinés. Deux doses sont nécessaires. D'après les autorités sanitaires, la vaccination est complète une fois qu'un délai de deux semaines est écoulé depuis la seconde dose. Il faut donc acheter deux fois le même vaccin.

Alors que ce remède a été largement diffusé dans toute l'Union européenne, il ne dispose pas encore d'une autorisation sur le marché définitive, car des tests sont encore nécessaires pour prouver définitivement que le bénéfice l'emporte sur le risque dans tous les cas. Cela signifie donc que l'expérience se poursuit, avec la possibilité pour l'industrie pharmaceutique de bénéficier de très nombreuses données recueillies gratuitement grâce à des centaines de millions de sujets de test.

#### **Pfizer-BioNtech : efficacité low-cost vendue à prix premium**

Le 8 mai dernier, l'Union européenne a commandé à Pfizer et BioNtech 1,6 milliards de doses supplémentaires de ce vaccin expérimental à livrer pour le second semestre. Juste après l'annonce de cette commande, Pfizer a annoncé une augmentation du prix du vaccin : de 15,50 euros à 19,50 euros, soit une hausse de 26 % du jour au lendemain ! C'est donc un

des vaccins les plus chers. Et son efficacité est remise en doute par son concepteur !

En effet, la semaine dernière, Pfizer et BioNtech ont annoncé avoir demandé aux autorités sanitaires des États-Unis et de l'Union européenne la possibilité d'injecter une troisième dose de son vaccin six mois après la seconde. Selon les VRP de ces entreprises de l'industrie pharmaceutique, ceci permettrait de rendre le vaccin 5 à 10 fois plus efficace face au variant sud-africain (maintenant appelé Beta). Et des expérimentations sont en cours pour confirmer l'idée selon laquelle une troisième dose du Pfizer-BioNtech permettrait d'augmenter l'immunité face au variant indien (maintenant dénommé Delta).

Pfizer-BioNtech vont même jusqu'à préciser que « Même si la protection contre les cas graves de la maladie reste haute durant six mois, un déclin dans son efficacité contre les cas symptomatiques au cours du temps et de l'émergence de variants est attendu ». En Israël, un des pionniers de la vaccination avec le Pfizer-BioNtech, une flambée des contaminations est observée chez des personnes vaccinées en janvier ou février, indique Mickaël Dolsen, directeur scientifique du laboratoire Pfizer, avec officiellement une efficacité de 64 %, loin du taux initial. C'est donc finalement un produit low-cost qui est vendu à prix d'or avec la certitude d'avoir un débouché

auprès des États les plus riches du monde.

## Le capitalisme a besoin de la crise sanitaire

La stratégie de Pfizer-BioNtech est un exemple concret du capitalisme. Ces industriels profitent de la crise sanitaire pour mettre au point de nouveaux produits avec l'aide de fonds publics, diffusent ensuite un produit expérimental dans les pays du monde ayant le plus fort pouvoir d'achat. Selon les informations données à la population, ce médicament n'empêche pas de transmettre le coronavirus, mais d'éviter les formes graves et donc d'aller à l'hôpital. Son utilisation est encouragée par les autorités qui instaurent des discriminations entre les personnes ayant reçu ce traitement expérimental et les autres, c'est le cas notamment de la fin des motifs impérieux afin de permettre aux touristes vaccinés de venir à La Réunion, et aux Réunionnais vaccinés qui ont les moyens de voyager en France et ailleurs pour y passer leurs vacances. Un besoin nouveau est donc créé au sein d'une population capable de se payer un des vaccins les plus chers au monde : Pfizer-BioNtech a donc passé ce cap important pour toute entreprise capitaliste.

Or, il est déjà clair que ce médicament n'apporte pas une solution définitive au coronavirus puisque si le vaccin permet d'acquérir une immunité, elle n'est que temporaire selon ses concepteurs et varie en fonction des variants.

Tout porte à croire que la de-

mande d'une troisième injection n'est qu'un début. Comme toute créature vivante, le coronavirus évolue. Son adaptation a déjà produit plusieurs autres virus à l'origine de nouvelles épidémies. Le coronavirus n'est pas un cas isolé : tous les ans, il est nécessaire de mettre au point un nouveau vaccin contre la grippe car le virus évolue.

Il faut donc s'attendre à ce que l'industrie pharmaceutique cherche à imposer des rappels réguliers pour entretenir une immunité qui ne sera jamais définitive. Et compte tenu du fait que le coronavirus est bien plus dangereux que la grippe saisonnière, l'industrie pharmaceutique pourra s'appuyer sur les pouvoirs publics pour écouler sa production.

Ainsi, après avoir créé un besoin, l'entreprise capitaliste le rend permanent tout en fixant elle-même le prix du produit qui sera acheté par l'argent des cotisations des travailleurs à la Sécurité sociale. C'est la rente rêvée par tout capitaliste.

## Objectif : rente annuelle d'au moins 30 milliards

A partir de là, il est aisé de comprendre pourquoi les dirigeants occidentaux misent essentiellement sur la vaccination de masse pour tenter de sortir de la crise. C'est un moyen pour relancer les bénéfices de l'industrie pharmaceutique occidentale. Car c'est un marché considérable qui s'ouvre. Si 500 millions d'Occidentaux doivent faire un rappel vaccinal

tous les 6 mois, Pfizer-BioNtech est assuré de vendre pour 39 milliards d'euros de vaccins tous les ans au prix actuel, financés par la Sécurité sociale pour la part concernant La Réunion.

Ceci permet aussi de comprendre pourquoi les autorités ne misent pas sur la prévention des maladies infectieuses en recourant notamment à la pharmacopée traditionnelle qui permet de renforcer le système immunitaire, de donner la possibilité à l'organisme de vaincre la COVID-19 et ensuite de bénéficier d'une immunité prouvée plus longue que celle des vaccins. C'est pourtant la stratégie employée dans la majorité des pays du monde qui n'ont pas le pouvoir d'achat suffisant pour accéder aux vaccins, notamment sur notre continent africain. Compte tenu du faible nombre de décès observés chez nos voisins chez qui la COVID-19 est entrée, cette stratégie a donné de bien meilleurs résultats qu'aux États-Unis, en Europe et à La Réunion.

Mais à la différence des produits de l'industrie pharmaceutique, les plantes médicinales et l'hygiène de vie ne sont pas des sources de profits rapides et importants pour les capitalistes qui de surcroît, ne peuvent en fixer le prix. C'est pourquoi les gouvernements occidentaux ont choisi une stratégie allant dans le sens des actionnaires de l'industrie pharmaceutique. C'est tout simplement l'application du capitalisme.

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77<sup>e</sup> année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## Edito

### Crime d'écocide, vers une définition internationale pour l'intégrer aux crimes contre l'humanité

**La reconnaissance du crime d'écocide par la Cour pénale internationale poursuit son chemin. Un comité d'experts commissionné par l'association Stop Ecocide a rendu fin juin une définition du crime d'écocide, après six mois de travaux. L'objectif est de pallier l'absence de cadre juridique pour traiter l'écocide au niveau international, et pouvoir ainsi mieux juger les abus, comme les déforestations massives ou les déversements de pétrole.**

Intégrer le crime d'écocide parmi les crimes les plus graves. L'idée infuse depuis les années 70. Un comité de juristes spécialistes du droit pénal international et du droit de l'environnement a publié le 22 juin une définition juridique de l'écocide, avec pour objectif, d'amender le Statut de Rome de la Cour pénale Internationale, qui définit les crimes internationaux sur lesquels la Cour a un pouvoir juridictionnel. L'objectif est donc d'ajouter les atteintes à l'environnement aux côtés du crime de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et du crime d'agression.

Commissionnés par l'association Stop Ecocide, les experts parmi lesquels la française Valérie Cabanes ou le juriste sénégalais de l'ONU Dior Fall Sow ont défini l'écocide comme des "actes illégaux ou arbitraires commis en sachant la réelle probabilité que ces actes causent à l'environnement des dommages graves qui soient étendus ou durables". Pendant six mois, les experts ont puisé dans des textes philosophiques, religieux, de loi, et dans la jurisprudence internationale pour établir une définition universelle. "Le résultat final est un parfait équilibre entre ce qui doit être fait pour protéger concrètement les écosystèmes et ce qui sera acceptable juridiquement par les États", a souligné dans un communiqué la présidente de la Fondation Stop Écocide, Jojo Mehta qui évoque un "moment historique ».

"Il n'y a actuellement aucun cadre juridique pour traiter l'écocide au niveau international et donc aucun système pour tenir les décideurs des entreprises et des gouvernements responsables des dommages et abus environnementaux tels que les déversements de pétrole, la déforestation massive, les dommages causés aux océans ou la grave pollution des eaux, a déploré l'association Stop Ecocide.

L'inscription de l'écocide dans le droit international permettrait que les auteurs soient traduits en justice devant la Cour pénale internationale ou dans toute juridiction qui l'a ratifiée. "Mais le processus est encore incertain et peut durer plusieurs années. Quatre conditions doivent être remplies. L'un des 123 États ayant ratifié le statut de Rome doit d'abord proposer une demande pour l'amender. Dans un second temps, une majorité de pays doit ensuite valider l'examen de l'amendement lors de l'assemblée annuelle de la Cour pénale internationale et au moins 82 pays doivent ensuite voter en sa faveur. Chaque pays doit enfin le ratifier.

À l'échelle nationale, des pays se sont déjà engagés pour la reconnaissance de l'écocide. Le premier à l'avoir criminalisé dans son droit est le Vietnam en 1990, suite à l'utilisation de l'herbicide appelé "agent orange" comme arme de guerre par les États-Unis. Depuis, une dizaine d'autres ont suivi, comme la Russie, l'Arménie ou la Géorgie, sans y avoir recours. En Europe, le ministre de la Justice belge Vincent Van Quickenborne envisage l'introduction de l'écocide dans le droit pénal belge. Du côté de la France, l'écocide pourrait être intégré au projet de loi Climat et résilience mais en tant que "délit", ce qui en amoindri la portée. Cette reconnaissance éventuelle ouvre la voie à des poursuites plus importantes qu'à l'heure actuelle. Mais il ne faut pas minimiser les écocides à plus petites échelles. A la Réunion, les dépôts sauvages fleurissent partout dans l'île. On y retrouve souvent des batteries ou des pneus, mais parfois aussi des produits encore plus dangereux jetés dans la nature. On ne peut plus tolérer cette pratique, alors même que les déchèteries sont ouvertes partout sur l'île. Il est temps de frapper les pollueurs petit ou grands à leur porte monnaie. Le temps de la pédagogie est révolu, il est temps de sanctionner durement ces pollueurs du quotidien.

**"Dans un environnement qui change, il n'y a pas de plus grand risque que de rester immobile" Jacques Chirac**

Nou artrouv'

**David Gauvin**

# Oté

## Si i kontinyé in pé va rande azot konte larzan manze pa !

Mi sorte fé pass dann Témoignages in zistoir Robert Gauvin dsi moush sharbon-samdi 26 juin épi samdi 3 zilyète. Pou sak la pankor lir, sé listoir in moune la pèr moush sharbon é li fé toute sak i fo pou détrui bande zinsèkt-la dann son kour, épi li ariv o bite, ziska ké li aprann avèk son voisine moush sharbon i fé in bon travaye pou fékonde grénadine. Li rogrète sak li la fé, mé sak lé fé lé fé é konm i di « rogré i vien apré la mor ».

In zistoir mwin la bien aprésyé, mé san savoir lo même zafèr i sava ariv amwin. La pa ké mi détrui bande zinsèkt, sof fourmi k'i morde kan li anpèsh amwin pass mon fangok dann mon pti plantasyon. Mé oila, dann mon zardin néna plizyèr pyé zanbrovate é kan sa lé an flèrè, mi apèrsoi shak ané moush sharbon apré vol flèr-an-flèr é sa i zoué in bon rol pou done amwin zanbrovate.

Donk pyé zanbrovate lé an flèrè, lo jone, konm lo rouj, lo pti konm lo gro é pa in sèl moush sharbon-Pa in sèl moush a myèl galman, ziss bande pti papiyon mé la pa sa. L'èr-la, mwin l'aprè kalkilé kossa i fé k'in n'afèr konmsa i ariv. Mi demande amwin galman si sa i ariv dann d'ote bitasyon. La pa loin mi akize bande moune i fane produi kan la nuite i arive, pou tyé moustik, mé mwin lé pa sir pou linstan.

Mi romarke na pi moino konm d'abitide, tourtrèl normal épi tourtrèl malgash i komanss diminyé alor mi poze amwin késtyon. Mi demande si néna in maladi dsi bann pti zaimo-la-si sé la fré l'aprè fatig azot !-, sansa si sé sak mwin la di an-o la. Mwin lé mèm pa sir si banna la kite mon bitasyon pou alé in n'ote koté... Antouléka mi panss sa lé a suiv pars dann touléka, in zour sar blizé fé in néssaz zinsèk épi toute kalité zaimo épi larg ali dann bann zardin éksopré. Si i kontinyé é si banna i gingn pa défande azot par zot mèm.

An atandan mi garde mon zanbrovate tou lé zour é mi demande amwin si mwin nora lo grin sète ané konm tou lé zan. Mi signale kante mèm la natir sé in tou é li doizète prézèrvé pars konm lo saz i di kan nora pi arien pou manzé in pé va rande azote konte larzan i manz pa, ni an bouyon, ni an salade, ni an soupe. Mèm konfitir larzan lé pa possib fé. alé ! ni artrouv avan la kolère pran moi.

*Justin*